

OPCVM : près de 20% de la capitalisation flottante du CAC 40

A fin 2005, la capitalisation boursière totale du CAC 40 (flottant et participations stratégiques ensemble) était de 1 088 milliards d'euros. Différentes études et statistiques de la Banque de France¹ permettent d'estimer la répartition de cette capitalisation entre les différents agents économiques selon qu'ils sont résidents ou non-résidents.

A cette date, les non-résidents détenaient plus de 45% de la capitalisation totale des entreprises françaises résidentes (i.e. dont le siège social est situé en France) incluses dans le CAC 40. Parmi ces non-résidents, on retrouve en premier lieu les investisseurs de la zone euro, hors France, qui détiennent un cinquième de la capitalisation, suivis par ceux résidant aux Etats-Unis (avec un taux de détention de l'ordre de 15%). En l'espace de trois ans, ces deux zones ont vu progresser leur taux de détention.

Type d'investisseur	Taux de détention à fin	
	2002	2005
Résidents	57,6%	53,6%
Non-résidents	42,4%	46,4%
Zone Euro	17,0%	19,9%
Etats-Unis	12,7%	14,6%
Royaume-Uni	6,3%	5,8%
Autres pays*	6,4%	6,1%

Source : Banque de France

* Japon, Suisse, Canada...

Outre l'attractivité que représentent les titres des sociétés françaises du fait de leur rentabilité, ce sont aussi les opérations de fusions et acquisitions effectuées par celles-ci à l'étranger - en partie financées par échanges de titres - qui expliquent probablement cette augmentation du taux de détention des non-résidents.

Quant à la part de la capitalisation totale détenue directement par les résidents, selon nos estimations réalisées à partir des données de la Banque de France pour 2005, elle se décompose entre les différents agents économiques de la manière suivante :

Avec un taux de détention de la capitalisation totale de l'ordre de 12%, les OPCVM sont ainsi des investisseurs majeurs sur le marché des actions cotées en France.

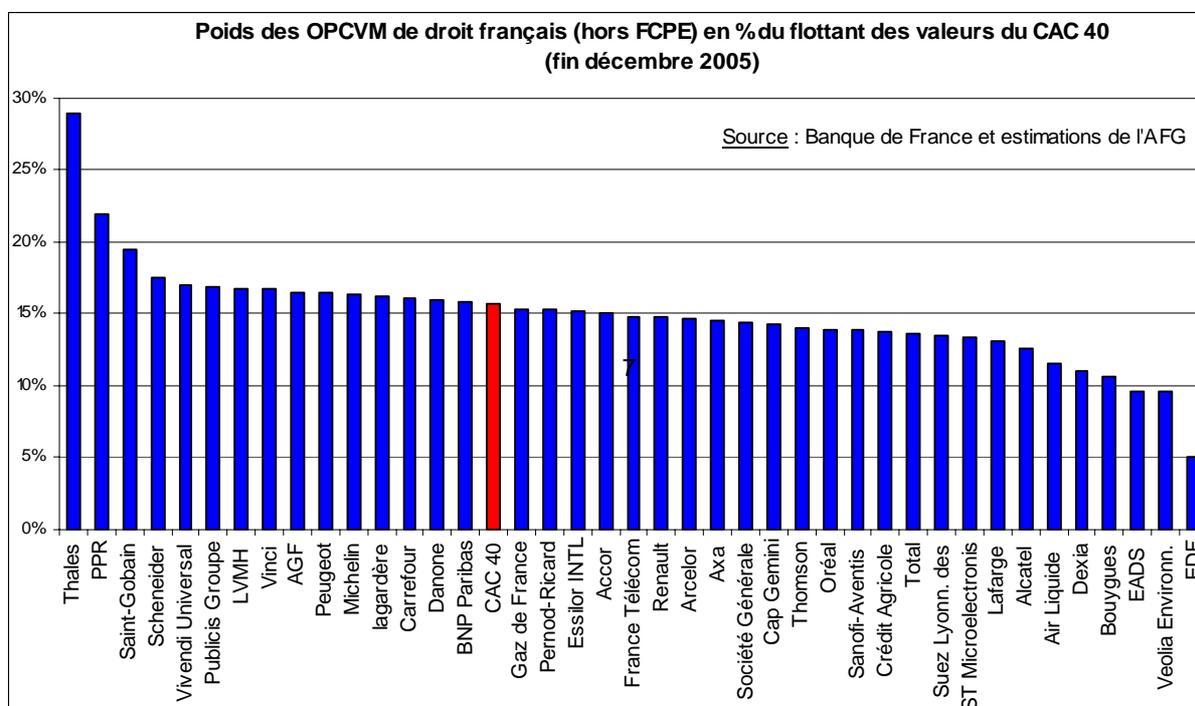
¹ Cette note fait référence principalement à deux documents publiés par la Banque de France : d'une part, « La détention du capital des sociétés françaises du CAC 40 par les non-résidents à fin 2005 » et, d'autre part, « Placements en valeurs mobilières des agents économiques 4^{ème} trimestre 2005 ».

Agent économique	Taux de détention
Entreprises non financières	14,2%
OPCVM	11,8%
Ménages "en direct"	7,5%
Administrations publiques	8,2%
Etablissements de crédit	7,8%
Assurance	4,1%
Total	53,6%

Source : Banque de France et estimations de l'AFG

D'après les données de la Banque de France, l'encours des OPCVM (hors FCPE) investis en titres du CAC 40 s'élevait à fin 2005 à 130 milliards d'euros. Si l'on rajoute à cela les investissements des FCPE en actions françaises du CAC 40, pour un montant de l'ordre de 25-30 milliards d'euros, le poids des OPCVM devrait être proche de 20% de la capitalisation flottante du CAC 40 (820 milliards d'euros).

Le graphique ci-dessous présente les taux de détention par les OPCVM (hors FCPE) de la capitalisation flottante des titres composant le CAC 40 à fin 2005.



Ces niveaux de détention agrégée du flottant des actions du CAC 40 confèrent aux OPCVM un rôle de premier plan dans le capital des grandes entreprises françaises, et expriment par là même la responsabilité des gestionnaires dans les assemblées générales de ces sociétés, notamment lorsque ceux-ci exercent leurs droits de vote dans l'intérêt de leurs mandataires (cf. enquête de l'AFG « Exercice des droits de vote par les sociétés de gestion », sur <http://www.afg.asso.fr> rubrique « Etudes et rapports/ Gouvernement d'entreprise »). Soulignons cependant que la proportion de droits de vote détenue par les OPCVM est sensiblement inférieure car ceux-ci ne disposent jamais de droits de vote doubles.